



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Linass Marcoussis, le 07 janvier 2022



La Fédération Française de Rugby lance son label Club Engagé afin de valoriser les actions sociétales de l'ensemble de ses 1 922 clubs. Cette labellisation s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre du projet « Club du 21ème siècle » pour installer durablement le rugby comme un acteur majeur de l'évolution de la société française en s'appuyant sur un socle éducatif, sportif, social et solidaire.

Qu'est-ce que le Label Club Engagé ?

Le label Club Engagé a pour vocation de mobiliser les clubs œuvrant pour un rugby novateur, inclusif, convivial et créateur de liens. La Fédération Française de Rugby et le label Club Engagé leur permet de faire connaître et valoriser l'engagement des clubs et leurs actions sur les territoires. Les objectifs de cette labellisation sont d'identifier des bonnes pratiques, valoriser l'innovation sociale et soutenir la montée en puissance d'un club dans son projet ou son action.

A qui s'adresse-t-il ?

Le label Club Engagé s'adresse à tous les clubs affiliés de la FFR. Pour obtenir la labellisation, les clubs doivent :

- développer la pratique senior, la pratique pour les adolescents ou la pratique pour les enfants ;
- Avoir un projet de club rédigé ;
- Valoriser ses bénévoles ;
- Développer, depuis plus de deux ans, au moins une action dans 1 pilier parmi les 5 proposés : inclusion, citoyenneté, santé/bien-être, éducation / réinsertion et transition écologique

Comment les clubs peuvent obtenir ce label ?

Un dossier avec une grille d'analyse regroupant les projets menés par le club sera envoyé à l'ensemble des structures le 7 janvier 2022. Les dossiers devront être transmis à la FFR pour examen le 15 avril 2022. L'attribution du label se fera le 16 mai 2022 pour une période de 3 saisons sportives, soit jusqu'en 2024.

Quels outils de valorisation pour les clubs ?

Les clubs labellisés recevront un kit communication digital « Club Engagé » composé de :

- Logo officiel « Club Engagé » + 1 ou plusieurs piliers ;
- Bannière réseaux sociaux ;
- Papier à entête avec le logo « Club Engagé ».

La Fédération Française de Rugby reconnaitra la labellisation du club par l'envoi d'un courrier officiel au club labellisé. Celui-ci pourra le transmettre auprès des institutions de son territoire (mairie, conseil départemental...).

CONTACTS PRESSE : claire.billard@ffr.fr - 0608778072



www.ffr.fr